

6.0 crédits	30.0 h + 0.0 h	1q
-------------	----------------	----

Enseignants:	Thilmany Jean ;
Langue d'enseignement:	Français
Lieu du cours	Mons
Préalables :	MGEST1317 - Fiscalité (ou cours équivalent)
Thèmes abordés :	<p>1. La société et la détermination de son bénéfice fiscal</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les relations entre le droit fiscal et le droit comptable.</li> <li>- Principe de primauté comptable et exceptions propres au droit fiscal.</li> </ul> <p>2. La société face à ses choix décisionnels</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les restructurations de sociétés : fusions, scissions, filialisations' (en liaison avec les aspects de droit des sociétés et de droit comptable).</li> <li>- La recherche de la voie la moins imposée et ses limites : fraude fiscale, évvasion fiscale, simulation, opérations inopposables au fisc, décisions anticipées.</li> <li>- Les structures de coopération entre sociétés : groupement d'intérêt économique, groupement européen d'intérêt économique'</li> </ul>
Acquis d'apprentissage	<p>Cet enseignement est destiné à approfondir les règles propres à la fiscalité directe des sociétés, en les mettant en relation avec les principes du droit des sociétés et du droit comptable.</p> <p>Il vise par ailleurs à mettre en évidence les conséquences et contraintes fiscales des décisions prises par l'entreprise et de ses choix contractuels.</p> <p><i>La contribution de cette UE au développement et à la maîtrise des compétences et acquis du (des) programme(s) est accessible à la fin de cette fiche, dans la partie « Programmes/formations proposant cette unité d'enseignement (UE) ».</i></p>
Modes d'évaluation des acquis des étudiants :	Examen écrit
Méthodes d'enseignement :	<p>' Cours magistral, illustré par des applications tirées de la pratique ou de la jurisprudence.</p> <p>' Exercices pratiques à résoudre au cours ou en dehors.</p>
Bibliographie :	<p>DEKLERCK L. (2009), Manuel pratique d'impôt des sociétés, Larcier, 8e éd.</p> <p>THILMANY J. (2004), De l'impôt des sociétés au nouveau régime de décisions anticipées, Larcier.</p>
Cycle et année d'étude: :	<p>&gt; <a href="#">Certificat en révisorat et expertise comptable</a></p> <p>&gt; <a href="#">Master [120] en sciences de gestion</a></p> <p>&gt; <a href="#">Master [120] en sciences de gestion</a></p>
Faculté ou entité en charge:	BLSM